

LES BAINS DOUCHES A SOMMIERES : 1923, UN PREMIER PROJET QUI TOMBE A L'EAU

M. GRAIS-BRUGUIERE

L'Hygiène moderne recommande la pratique régulière du bain ou de la douche et les lois actuelles applicables à la construction obligent à équiper les logements ou les installations destinées à l'accueil du public (comme les terrains de camping) d'installations sanitaires.

Ce qui est une évidence pour tous en ce début de XXI^{ème} siècle dans notre région où lors des fortes chaleurs de l'été nous apprécions de pouvoir nous doucher, quotidiennement, tant pour satisfaire aux principes d'hygiène que pour nous rafraichir, résulte d'une évolution longue et progressive qui dépend des découvertes scientifiques et médicales d'une part, mais aussi de la maîtrise de l'eau, élément primordial, d'autre part.

I : LE BAIN de L'ANTIQUITE au XVIII^o siècle.

Le mot « *Hygiène* » vient du grec « *Hugieia* » la santé.

Cette abstraction est personnifiée sous les traits de la déesse « *Hygie* », fille du dieu guérisseur « *Asclépios* » et sœur de la déesse « *Panacée* ». Alors que cette dernière règne sur les soins médicaux, *Hygi*, elle, veille sur la santé des hommes, mais aussi des animaux, en leur suggérant des règles de vie chargées de les maintenir en bonne santé. En prévenant ainsi les maladies, elle soulageait son père qui n'était pas obligé d'intervenir sans cesse.

Les bains grecs et romains

Dans la pratique, les grecs de la période archaïques, pratiquent leurs ablutions à la fontaine publique. Plus tard, les céramiques représentent les femmes de l'aristocratie se lavant dans des salles de bains privées installées à leur villa. On s'asperge d'eau froide dont l'usage est recommandé par Hippocrate et par les médecins dans le but de tonifier et d'endurcir le corps et l'esprit. L'eau chaude et le bain sont réservés aux malades et aux personnes fragiles

Au V^{ème} s. av J.C., la pratique des bains est associée au gymnase conçu pour l'entraînement sportif des jeunes hommes afin qu'ils deviennent des citoyens et des soldats robustes, mais aussi afin d'assurer leur développement artistique et intellectuel. La « *palestre* », bâtiment en forme de péristyle avec des salles autour, est prévue pour les activités sportives. A proximité les bains permettent de se laver et de se détendre après l'effort.

A la période Hellénistique, toutes les villes du monde grec sont aussi équipées de thermes vastes, confortables et chauffés. Les archéologues ont mis à jour des thermes à Marseille, datant du III^{ème} s. av J.C. Autour d'une grande pièce en forme de rotonde on a retrouvé des cuves dans lesquelles les baigneurs se faisaient asperger d'eau. A proximité se trouvaient une étuve et un bassin d'eau chaude.

Les Romains, s'inspirant des grecs, portent l'art du bain à son degré le plus élevé et font des thermes des lieux monumentaux et institutionnels. Maîtres incontestés de l'eau et de l'hygiène publique, ils construisent, dans tout l'empire, des latrines publiques et des thermes fastueux, établissements incontournables dans la vie des romains.

Les premiers thermes apparaissent au I^o s. av J.C. Incluant les mêmes éléments que ceux des gymnases grecs, ils vont évoluer et s'adapter à la vie romaine jusqu'à devenir de gigantesques complexes : les thermes impériaux de Caracalla à Rome couvraient 3 hectares, pouvaient accueillir 1600 personnes en même temps et utilisaient 1000 litres d'eau par jour et par personne. Les bains occupaient la partie la plus importante de cet immense édifice.

Le citoyen romain qui entend satisfaire aux exigences de l'hygiène et qui veut aussi se détendre et se distraire se rend quotidiennement aux thermes. Il suit toujours le même parcours : après s'être déshabillé dans « *l'apodytérion* », vestiaire gardé par des esclaves, il peut faire sport au « *gymnase* » ; ou, s'il répugne à l'effort physique, se rendre dans le « *tépidarium* », agréable pièce tiède, souvent la plus vaste et la plus luxueuse du bâtiment, puis au « *laconicum* », étuve sèche, ou au « *sudatorium* », étuve humide pour transpirer. L'étape suivante le conduit aux bains chauds du « *caldarium* » avant de passer à la salle froide, le « *frigidarium* ». La séance se termine par divers massages.

Les thermes font partie intégrante de la vie d'une ville romaine. Ils jouent un rôle important pour l'hygiène et les soins du corps, mais ce lieu a aussi une fonction sociale importante ; on s'y lave, mais également, on y rencontre ses amis, on y fait du

sport, on se cultive dans les bibliothèques, on peut aussi y traiter des affaires ou se restaurer.

Certains thermes comme ceux de Vaison-la-Romaine sont relativement modestes : ils disposent d'une salle tiède, d'une salle froide, d'une salle chaude, d'une piscine et d'un gymnase. Les grands thermes disposent en outre de toutes sortes d'équipement pour se détendre et pour se distraire : « *bibliothèques, salles de repos* » où l'on se retrouve entre amis, « *jardins, gymnase* » et divers lieux de promenades font partie du « *complexe* » thermal et offrent la possibilité de prolonger le bain proprement dit.

Les thermes, destinés à une utilisation quotidienne sont considérés comme des services publics, gratuits ou presque et ouverts à tous. Financés par l'argent public ou par des mécènes, ils se répandent dans tout l'Empire, même dans les villes modestes. Dans cette société très cloisonnée ils sont ouverts à tous, riches ou moins riches, mais, à de très rares exceptions près, ils ne sont pas mixtes. Certaines installations disposent d'une partie séparée réservée aux femmes. D'autres pratiquent des horaires alternés. Le matin étant plus volontiers réservé aux femmes, tandis que les hommes y ont accès jusqu'à la tombée de la nuit.

Les thermes de plus en plus sophistiqués nécessitent une architecture complexe et une parfaite maîtrise de l'alimentation en eau : des aqueducs monumentaux alimentent les villes grosses consommatrices d'eau : le Pont du Gard permet à Nîmes de recevoir au II^e siècle 20 000 m³ d'eau pour le bien-être et le confort des habitants, ce qui se rapproche de la consommation actuelle de la ville.

Dans la ville d'Arles, existent trois établissements thermaux. Les thermes de Constantin datés du IV^{ème} siècle après JC, à l'époque où la ville sert de résidence impériale pour l'empereur, comptent parmi les mieux conservés de France avec les thermes de Cluny à Paris.

Les vestiges actuellement dégagés correspondent au « *caldarium* », la pièce chaude en abside semi-circulaire, percée de trois fenêtres et couverte d'une voûte en berceau pour mieux répartir la chaleur ; elle communique avec l'étuve sèche et le « *tepidarium* ». Le chauffage est assuré grâce à l'invention des « *hypocaustes* » qui permettent de chauffer l'eau en faisant circuler de l'air chaud sous le sol des pièces surélevées grâce à des *pilettes* de briques, L'air et les fumées s'évacuent ensuite par les conduits verticaux des « *tubuli* », qui chauffent par la même occasion. Ces différents éléments sont actuellement bien visibles dans les thermes d'Arles.

Le Moyen Age.

A la fin de l'Empire Romain les thermes ferment les uns après les autres sous l'influence, de la religion chrétienne qui privilégie l'esprit qui s'élève vers Dieu au détriment du corps terrestre.

Mais, si effectivement le haut Moyen Age a connu une régression du bain, les différentes sources montrent que contrairement à une idée largement répandue, le Moyen Age n'est pas une période de crasse triomphante.

Des traités recommandent de laver souvent le petit enfant ; les miniatures montrent des baignoires en bois placées

devant la cheminée du château, autour desquelles s'activent des servantes qui testent la chaleur de l'eau destinée au bain du petit et apportent des serviettes qui serviront de sorties de bain.

On se lave pour être propre, mais aussi par plaisir : dans les châteaux, l'hôtesse propose un bain aux preux chevaliers afin qu'ils puissent se délasser et se reposer de leurs fatigues. Des cuveaux de bois font office de baignoire.

Dans les villes au XIII^{ème} siècle étuves et bains publics populaires ou raffinés connaissent un grand succès. Les étuves ont peu à voir avec les thermes romains car l'accès n'est réservé qu'aux gens aisés et à l'aristocratie. On s'y rend pour un bain de vapeur ou un bain tiède ; leurs responsables, les « *estuviers* » organisés en corps de métier, sont chargés de la bonne marche de l'établissement dans lequel on ne doit accueillir d'après le règlement, ni lépreux, ni juifs, ni prostituées.

Le matin, « le cri public » annonce l'ouverture de l'étuve qui a été préalablement chauffée. On se baigne seul dans une baignoire de bois ou à plusieurs dans une piscine. Le savon existe mais si on en n'a pas on utilise des plantes comme la saponaire. Différents ouvrages donnent des conseils d'hygiène et de beauté : le shampooing à la feuille de chêne tonifie la chevelure, le vin additionné d'eau de rose est utilisé comme déodorant ; on recommande de se frictionner les gencives avec un os de seiche pour obtenir des dents blanches...

Mais, malgré divers règlements et ordonnances, les bains vont devenir des lieux de débauche difficiles à contrôler : la littérature médiévale raconte des histoires de jeunes femmes encombrées de vieux maris jaloux qui retrouvent leurs jeunes

amants aux bains. La prostitution y sévit et devient un véritable fléau. Enfin à partir du XIV^{ème} siècle, avec l'arrivée de la peste venue d'Orient, les étuves chaudes et humides sont accusées de favoriser l'épidémie.

Souffrant de mauvaise réputation, violemment critiquées par l'église pour leur immoralité et accusées de propager la peste, les étuves vont finalement fermer.

Les Temps Modernes.

Les étuves médiévales ferment les unes après les autres entre le XIV et le XVI^{ème} siècle. A partir de la Renaissance, période faste pour la culture et les arts, la société de cour (puis toute la population) fuit l'eau, accusée de transmettre des maladies en dilatant les pores de la peau par lesquels on pense que tous les miasmes et infections vont pénétrer. La crasse devient un écran sensé protéger le corps. Si on se lave encore les mains, pour le reste, on pratique la toilette sèche avec un linge propre et, pour camoufler les odeurs, on utilise force parfums (jasmin, cannelle, musc), cosmétiques et poudres diverses.

Pendant les XVII et XVIII^{ème} siècles, l'hygiène est ainsi déplorable. Tout le monde connaît la réputation de saleté du Versailles de Louis XIV. Le roi lui-même donne le (mauvais ...) exemple : il a pris un bain la veille de son mariage, quelques autres sur prescription de ses médecins (notamment lors de la maladie qui l'a frappé en 1665), puis un bain de pieds à la veille de son décès...

La crainte que le bain n'affaiblisse l'organisme est très tenace. A part les mains que l'on lave, on se contente de frotter la

peau avec des linges que l'on renouvelle et de pratiquer la toilette sèche. Seuls ceux qui sont trop pauvres pour avoir du linge et en changer souvent ont recours à l'eau.

Malgré les carences manifestes de l'hygiène, au XVIII^{ème} siècle certains esprits, scientifiques éclairés, prônent une autre attitude. Les médecins commencent à percevoir les principes de la contagion et prônent un peu plus d'hygiène ; Lavoisier recommande de laver le malade admis à l'hôpital et de faire bouillir les vêtements pour les désinfecter.

L'usage de l'eau réapparaît timidement. Les salles de bains équipées de baignoires de cuivre, deviennent à la mode à partir du règne de Louis XVI ; les premiers cabinets de bain se développent chez les gens riches et raffinés. Mais seul le bain froid continue d'être considéré comme hygiénique car tonifiant alors que le bain chaud, lui, reste une pratique médicale

II : LE TOURNANT DECISIF DU XIX^{ème} siècle.

En 1848, est créé par décret le « *Comité Consultatif d'Hygiène Publique* » et en 1851 la première « *conférence internationale d'hygiène publique* » se réunit à Paris. Les récentes épidémies de choléra qui frappent l'Europe à partir de 1832 expliquent le succès de l'hygiénisme, qui prend ses racines chez les philosophes des Lumières adeptes du progrès, de la raison et de la science, puis chez les positivistes. Mouvement à la fois médical et social, il revendique le droit au bien-être, à la santé. Pour cela, il vise à assainir les villes et à améliorer la vie des populations qui s'y entassent en luttant contre l'insalubrité. Les découvertes de Louis Pasteur qui vont dans le sens de davantage d'hygiène pour détruire certains germes responsables de maladies

leur donnent encore plus de légitimité.

Des adeptes de ce courant, scientifiques et médecins spécialistes en santé et en hygiène parviennent à s'introduire au sein des instances dirigeantes du « *Comité Consultatif d'Hygiène de France* ». Les hygiénistes se lancent dans la bataille politique et s'organisent en groupe d'intérêt public pour mettre en oeuvre les premières politiques publiques d'hygiène. Beaucoup d'entre eux, médecins ou hygiénistes convaincus vont être élus à la tête des municipalités, dont les pouvoirs sont étendus depuis la loi de 1884. Les maires vont créer un peu partout les bureaux d'hygiène entre 1885 et la fin du XIX^{ème} siècle. Le premier, créé au Havre en 1879, sera suivi, malgré des résistances locales nombreuses, par d'autres dans les grandes villes

L'hygiénisme est soucieux de maintenir la population « *capital, source de richesse qu'il faut entretenir* » en bonne santé en encadrant la vie sociale pour lutter contre les maladies infectieuses et la contagion ; il lutte contre les nombreux taudis des villes, les concentrations de population et la saleté vecteur d'épidémies. Les villes sont progressivement assainies et des chantiers pour l'adduction d'eau sont entrepris.

Pour se maintenir en bonne santé, il est recommandé de se laver les mains et de pratiquer la toilette quotidienne à l'eau et au savon. La fin du siècle marque le tout début des salles de bain et des toilettes mais seulement dans les logements bourgeois.

La douche, longtemps réputée dangereuse et réservée au traitement médical se répand lentement par souci de pratique et d'économie. L'idée vient d'Allemagne où l'on a développé les douches dans les prisons, les casernes, les usines et les écoles.

Les hygiénistes veulent des ouvriers et des soldats sains et robustes. L'armée donne l'exemple : au milieu du XIX^{ème} siècle : les soldats du 33^{ème} régiment de ligne de Marseille, à la demande du médecin militaire, sont douchés deux fois par semaine. Les hommes (3 par 3) sont soumis à un arrosage de 3 minutes sous une pomme de douche placée en hauteur. Dans d'autres régiments, les soldats assis sont arrosés à la lance... les médecins constatent une nette régression des maladies de peau.

La ville de Bordeaux ouvre les premiers bains douches ; elle est progressivement imitée à la fin du XIX^{ème} siècle par d'autres villes. C'est le XX^{ème} siècle qui lance la généralisation de ces établissements. En effet, la « *loi relative à la protection de la santé publique* » adoptée le 15 février 1902 fixe des mesures sanitaires : le maire est tenu de protéger la santé publique en prenant toutes les dispositions nécessaires pour prévenir la contagion et pour assurer la salubrité de la ville et des maisons. Des « *Conseils d'hygiène départementaux* et des *Commissions d'hygiène* » sont chargées de veiller à la bonne application de ces mesures sanitaires. L'hygiène devient un enjeu politique que les municipalités, en particulier celles qui sont liées au socialisme municipal, s'efforcent de faire triompher. Longtemps difficiles à faire admettre, les idées hygiénistes, progressent petit à petit, dans les villes d'abord puis dans les campagnes.

Dans ce contexte, les municipalités, de plus en plus nombreuses, vont construire des douches municipales ou bains-douches, service public d'hygiène, proposant des douches à la disposition des usagers qui ne sont pas équipés de l'eau courante. Venant s'ajouter aux fontaines publiques et aux vespasiennes, elles se répandent partout. Payantes, elles se généralisent dans les années 1920-1930, sont modernisées dans les années 1950, et ont

tendance à fermer dans les années 1980, mais sont encore un service public dans certaines communes.

III : 1923 : UN PROJET TRES AMBITIEUX.

Sommières, qui envisage de se doter d'établissements de bains douches après la première Guerre Mondiale n'est donc pas une exception puisque de nombreuses autres municipalités progressistes, envisagent-elles aussi avec plus ou moins de réussite de se lancer dans un projet similaire.

Lors de la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 1923, Louis Théron, maire de Sommières annonce *« qu'ainsi qu'il le lui avait déjà fait pressentir, il a étudié un projet de bains-douches. Cet établissement manque dans la ville qui manque totalement de moyens efficaces pour assurer la salubrité publique nécessaire et indispensable exigée »*

Le maire présente le projet de l'architecte ainsi que les plans et les devis aux deux adjoints et aux huit conseillers municipaux présents. Après une discussion et des échanges de vues, le projet est accepté, mais il est décidé *« à l'unanimité que pour la dépense (estimée à 90 000 francs) on aura recours à un emprunt mais que tout le nécessaire sera fait pour obtenir la plus forte subvention possible »*

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

COMMUNE
DE SOMMIERES

Session ordinaire du Mois 1923

Séance du 4 octobre 1923

Le 4 octobre 1923 à 21 heures 30

les membres du Conseil municipal de la commune de Sommières (Gard) sont réunis en nombre voulu par la loi, à la maison commune, dans la salle ordinaire de leurs délibérations; le Président ouvre la séance.

Sont présents : les citoyens Théron, Maire, Président.

Constantin, et Favat adjoints, Notta, Boissier, Tombois, Barbuis, Fabre, Jaussen, Robert et Salem.

M. Salem est nommé secrétaire pour la session.

Objet : Établissement de Bains-Douches

Le Maire fait connaître à l'assemblée qu'avant que il le lui avait déjà fait présenter il a étudié le projet d'installation d'un établissement de Bains-Douches.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
AC Sommières 1 M 4.

Le rapport de l'architecte daté du 30 septembre 1923 fournit des détails au sujet du bâtiment : en voici de larges extraits :

« Le Conseil Municipal de Sommières, soucieux de satisfaire aux besoins de plus en plus pressants de l'hygiène publique et pour répondre au désir exprimé par le Comité Consultatif de l'Hygiène de France a projeté la construction d'un établissement de bains-douches qui est appelé non seulement à être apprécié par la population de Sommières mais encore de celles de plusieurs agglomérations rurales qui ont une habitude suivie de fréquentation de la ville.(...) L'emplacement a été choisi

dans le jardin de l'hospice de vieillards sur un point plaisant, d'accès très facile et offrant toutes commodités pour l'évacuation des eaux usées. A ces avantages s'ajoute celui de pouvoir profiter d'un puits pour les usages de ce bâtiment hospitalier ; un simple branchement avec robinet vanne sur la conduite de refoulement permettra d'amener l'eau dans le réservoir d'approvisionnement des bains-douches. »

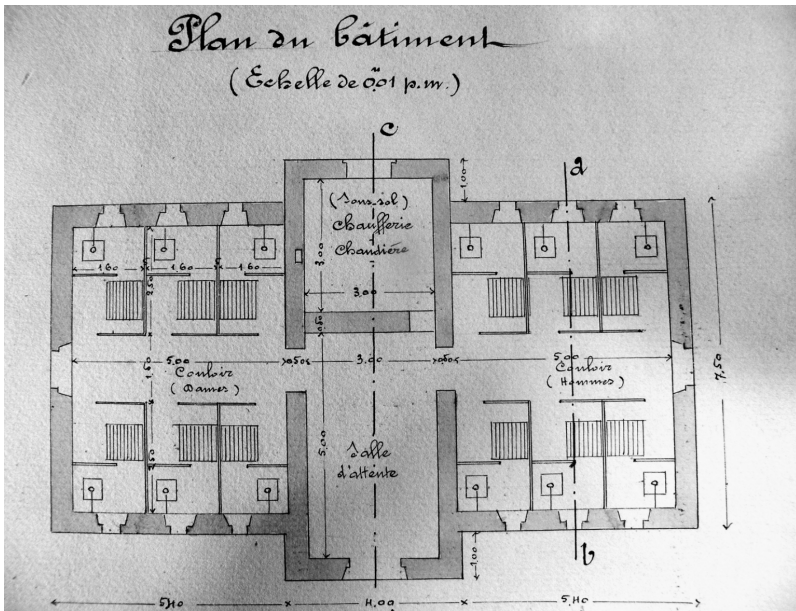
Ce rapport est un véritable plaidoyer pour le projet. L'architecte insiste sur le caractère social pour les habitants de la ville et des campagnes alentours à qui il veut offrir des thermes modernes fonctionnels et esthétiques.

L'établissement comprend 12 cabines avec tout le matériel nécessaire pour la distribution d'eau, le chauffage et l'éclairage.

Une porte d'entrée en bois, vitrée à deux vantaux permet d'accéder à une vaste salle d'attente centrale dont les murs seront enduits au plâtre et peints. Un couloir à droite dessert 6 cabines de bains-douches pour les hommes et un autre à gauche, 6 autres cabines pour les femmes. Le sol est dallé de carreaux de céramique. Les murs des cabines sont recouverts de carreaux de faïence.

Chaque cabine est munie d'une petite fenêtre ; l'éclairage et l'aération complète se font grâce à « un châssis vitré placé sur chacun des deux versants de la toiture pour chaque série de cabines, qui ne pourront s'ouvrir, si l'on veut qu'en période chaude et par deux croisées placées sur les façades latérales, chacune à l'une des deux extrémités du couloir. Par tous temps l'aération se fera au moyen d'un lanterneau situé à la partie supérieure de la couverture »

Bien évidemment l'architecte n'oublie pas de préciser que « toutes les installations intérieures pour le service hydrothérapique sont conformes aux instructions du Comité d'Hygiène de France »



Les 90 000 francs représentant le coût total sont répartis comme suit : 60 000 francs pour la construction proprement dite et 30 000 francs pour les équipements.

Les travaux de constructions seront donnés en adjudication, mais ceux qui concernent l'hydrothérapie dont les travaux et les fournitures sont jugés « *comme étant tout à fait spéciaux* » seront donnés de gré à gré à une entreprise qui présentera « *toutes garanties de bonne exécution* »

Le cahier des charges daté du 30 septembre également prévoit que « *tous les matériaux employés seront de première qualité* »

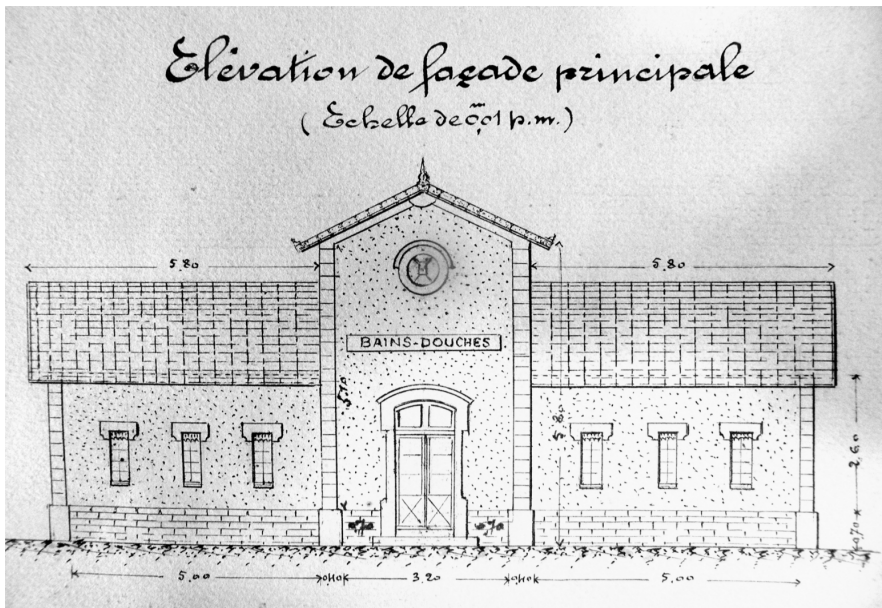
La pierre de taille vient des carrières voisines de Junas ou de Beaucaire. « *Elle sera choisie dans les meilleurs bancs et sera sans défaut* »

Les moellons plus ordinaires viennent de la carrière du Roquet proche de Sommières, les sables et les cailloux, du lit du Vidourle. La chaux provient du Teil, le ciment, toujours de qualité supérieure vient du Dauphiné ou d'Ardèche. Tous les matériaux doivent être irréprochables : tuiles et les briques en provenance de Marseille doivent être « *bien moulées, (...) et rendre un son plein et vif sous le choc du marteau* » les bois de charpente et les menuiseries achetées dans le Jura doivent être parfaits, le fer doit avoir un « *grain fin* » le zinc « *bien laminé et brillant* », les verres à vitres sont de premier choix, « *sans piqures ni billes* » enfin la peinture est, elle aussi, de la meilleure qualité.

La pierre de taille de Beaucaire n'est utilisée que pour la façade : partie centrale, chaînes d'angles, socle, piédroit, voussoir

de la porte d'entrée, linteaux des fenêtres et œil de bœuf pour lequel il est prévu d'utiliser 4 blocs. Pour la façade arrière, on prévoit des pierres de Junas. Les parements doivent être faits en briques polies venant d'une usine de Marseille.

La toiture du bâtiment (partie centrale, fronton et pavillons) est couverte avec des tuiles plates de Marseille. En 1923, on ne se préoccupait pas encore de sauvegarder le patrimoine ni de mettre les toitures en harmonie avec l'environnement : les tuiles mécaniques plates étaient très couramment utilisées



Plan d'architecte. AC Sommières 1 M 4

Le bâtiment est conçu dans le plus pur style « *art déco* »

très en vogue dans les années qui suivent la première Guerre mondiale. L'ensemble composé d'un pavillon central flanqué de deux ailes confère à la façade une élégante rationalité. Les verticales sont mises en valeur par tout un assemblage de chaînes d'angles en matériaux nobles ainsi que les linteaux des fenêtres et de la porte au dessus de laquelle s'ouvre un œil de boeuf circulaire. Cette esthétique géométrique est renforcée par l'emploi de briques de parement rectangulaires qui animent la façade dans sa couleur et sa matière. Au dessus de la porte d'entrée, le bandeau portant la mention « *bains-douches* » s'inscrit également dans le style « *art déco* ».

L'architecte prend toutefois la précaution de préciser qu'il a rédigé le projet « *pénétré de l'esprit d'économie qu'il convient* » ; mais, malgré tout, il poursuit en affirmant que : « *le peu de luxe que nous avons ajouté (est) indispensable pour le ton de propreté et de gaieté que réclame un tel établissement. Cet aspect agréable sera plus complètement assuré encore par une végétation de verdure et de fleurs que l'on disposera près de l'établissement* »

Le budget « *jardin* » n'est pas évoqué mais le devis estime à 3 800 Francs la somme nécessaire pour l'achat des meubles et du linge nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Il est prévu de faire l'acquisition de 12 chaises rondes avec un siège de bois, d'une table et de deux armoires à linge ainsi que de porte-manteaux et de tablettes. Les clients pourront emprunter des peignoirs et des serviettes ; en somme tout est prévu pour le confort des sommiérois. Ainsi ces « *nouveaux thermes* » combinant la fonctionnalité à l'esthétique « *art déco* » en vogue dans les années 1920 sont pensés comme devenir un véritable palais de l'hygiène au service de la

population.

Le projet n'aboutit pas, sans doute à cause de problèmes financiers et de sérieux doutes quant à la rentabilité de l'établissement. La même année 1923, le 11 septembre le principe d'une adduction d'eau est voté. La situation est préoccupante car la ville de 3 300 habitants est fort mal desservie en eau potable. Les puits privés et publics fournissent une eau de piètre qualité. Les maladies liées à l'eau qui sévissent de façon endémique sont à l'origine, à Sommières, d'une mortalité supérieure à la moyenne française : Taux de mortalité 22^o/_o alors que la moyenne française pour les années 1920-1930 est de 17^o/_o. Priorité est donnée à ce chantier difficile et coûteux dont la réalisation va rencontrer de nombreuses difficultés: il n'est mis en chantier qu'en 1931. L'inauguration officielle a lieu en grande pompe en 1936.

Le projet de bains-douches est étudié à nouveau après la seconde guerre : en 1948 le Conseil Municipal confie alors à Fernand Ramel, architecte, le soin de réaliser les travaux (qu'il mènera à leur terme) en utilisant l'ancienne école maternelle rue Taillade ; devenue immeuble communal.

Sources :

- Archives communales de Sommières : série 1M

Bibliographie :

-G. Vigarello : Le propre et le sale, Paris ; Le Seuil 1985

- D. Laty : Histoire des bains. PUF 1996 Collection « Que sais je »